



Appellation d'origine bio dans mon nom commercial

Par **iola**, le **20/03/2010** à **21:51**

Bonjour,

Je souhaiterais m'installer à mon compte et utiliser dans ma marque ou nom commercial le mot BIO.

Est-ce que j'ai le droit sachant que je vais travailler avec des produits bio?

Merci pour votre réponse

Par **LeKingDu51**, le **24/03/2010** à **02:23**

Bonjour,

Oui vous pouvez utiliser le terme bio pour désigner des produits issus de l'agriculture biologique.

Vous pouvez ensuite demander à pouvoir apposer un label bio type AB si vous remplissez leur cahier des charges afin d'attirer certains consommateurs.

Cdt